

Le projet Éole

- **Session du 15 octobre 2024**
- **Contribution présentée par M. Pascal LEMESLE au nom de la Commission 3 « Infrastructures - Mobilités – Infrastructures de l'Information et de la Communication - Energies »**

Entendues les interventions de M. Stéphane GODARD (CGT), Mme Marie-Jeanne BAZIN (CPME), MM. Jean-Pierre GAUTIER (CFDT), Vincent CUNAUD (au nom du MEDEF et de la CCIR),

Entendue l'intervention de Mme Claire HUGUES, Conseillère déléguée aux affaires maritimes, membre de la Commission « Agricultures, agroalimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer ».

89 votants : adopté par 87 pour, 0 contre, 2 abstentions.

Sommaire

Le cadre de la contribution.....	3
1. Éole, un projet d'avenir pour le territoire	3
2. Des points de vigilance	4
Intervention des organisations	9

Le cadre de la contribution

Cette contribution entre dans le cadre de la concertation menée par la CNDP sur le projet Éole de plateforme d'assemblage des éoliennes en mer dans le port de Saint-Nazaire.

Le CESER soutient la mise en œuvre du projet Éole, dans un territoire au savoir-faire reconnu. Cependant, il attire l'attention sur ses conséquences environnementales et socio-économiques ainsi que sur son coût. Le CESER souligne que des retards, voire des abandons éventuels dans la déclinaison de l'ambition de l'État en matière de développement de l'éolien marin, auraient des conséquences sur la rentabilité d'Éole sur cette part d'activité. Des usages complémentaires devront permettre d'assurer la rentabilité du projet. Ils devront pour cela être objectivés et précisés. Des mesures conservatoires allant dans ce sens devront être considérées dans le projet avant même le lancement des travaux de réalisation. Une concertation étroite avec les acteurs industriels et économiques concernés doit être mise en place dès que possible.

Afin de limiter ces risques, le CESER souligne la nécessité de définir une stratégie en matière de construction et de montage d'éoliennes, aux plans national et européen.

1. Éole, un projet d'avenir pour le territoire

Un Port au savoir-faire reconnu, dans un territoire d'industrie

Le Port de Nantes - Saint-Nazaire dispose d'atouts indéniables pour devenir le principal site de montage des futures éoliennes en mer de la façade Atlantique.

Premier port de la façade atlantique, quatrième Grand Port maritime français, il dispose d'un savoir-faire qui lui a permis de participer au montage de certains éléments du premier parc marin français au large de la Turballe.

Il est situé au cœur d'un territoire associant des industries de pointe (Chantiers de l'Atlantique, Rollix Defontaines, Lhyfe...), s'appuyant sur des clusters d'entreprises dynamiques - à l'image de Néopolia - et sur des pôles de recherche et de formation. Le Campus des énergies durables, dont la mise en place a été annoncée par la Région, devra ainsi permettre de former des salariés à même de répondre aux enjeux de la transition énergétique. Le CESER attend sa mise en place concrète. Le projet Agora, complémentaire de celui d'Éole, permettra la mise en place d'un écosystème industriel en lien avec le développement de l'éolien en mer¹. Près de 2 500 emplois de statuts divers sont actuellement mobilisés dans la Région des Pays de la Loire dans la filière de l'éolien en mer. Ce chiffre ne tient pas compte des suppressions d'emplois annoncés par General Electric. Les créations d'emploi qui pourraient être liées à la réalisation du projet Éole ne sont pas chiffrées à date.

Situé à mi-chemin entre Brest et Bordeaux, le Port de Nantes - Saint-Nazaire pourrait, en collaboration avec les autres ports de la façade atlantique, contribuer à la desserte des parcs éoliens. Éole entre dans le cadre d'une stratégie interrégionale lancée par les ports de l'arc atlantique.

¹ <https://merenergies.fr/filiere-regard/>

Éole, projet pour la transition énergétique du port de Nantes - Saint- Nazaire

Même si le trafic de vrac alimentaire prend une place de plus en plus importante et si le trafic roulier se développe, l'activité du Port reste, encore aujourd'hui pour les deux tiers de son volume, liée aux énergies fossiles. Dans ce contexte, le port fait de l'émergence des énergies marines renouvelables un des axes majeurs, affirmé dans son projet stratégique, pour le développement et la décarbonation de son activité. Cette orientation vers les énergies renouvelables contribue à l'image positive du Port auprès des populations.

En outre, cette stratégie entre en résonance avec la désignation du territoire Loire-Estuaire en tant que lauréat de l'appel à projet ZIBAC (Zone Industrielle Bas Carbone). Le CESER souligne les conséquences positives en matière d'emplois que pourrait avoir la réalisation du projet.

La nécessité de disposer d'une infrastructure adaptée aux EMR

Il convient dès à présent d'anticiper les évolutions technologiques en matière d'éolien, avec la perspective de la construction d'éoliennes de grande taille (plus de 300 mètres contre 180 mètres pour celles installées dans le parc de Saint-Nazaire), disposant de flotteurs de 100x100 mètres d'emprise. Ces éoliennes nécessiteront pour leur montage des sites adaptés en matière de taille et de portance. Contrairement aux éoliennes posées sur les parcs de Saint-Nazaire et de l'Île d'Yeu - Noirmoutier, le montage devra se faire entièrement en bord à quai.

Le déploiement des champs éoliens devrait se dérouler durant une vingtaine d'années. Cela correspond globalement à la durée prévue d'exploitation des éoliennes. Les premières d'entre elles pourraient devoir être enlevées ou remplacées lorsque les dernières seront installées. L'activité d'Éole pourrait ainsi être pérenne si les projets de parcs prévus se réalisent.

Le CESER soutient donc la réalisation du projet Éole. Il attire cependant l'attention sur quelques points de vigilance.

2. Des points de vigilance

Les impacts environnementaux

Le projet Éole est envisagé à l'entrée immédiate du Port. L'infrastructure pourrait avoir des conséquences sur l'hydrologie sédimentaire de la Loire et impacter particulièrement la vasière de Méan (appelée également Grand Tourteau), située à l'amont immédiat.

Cette vasière, zone de fraie et de nourricerie pour certaines espèces d'oiseaux et de poissons, joue un rôle majeur en matière de préservation de la biodiversité et de la ressource halieutique, souligné au CESER à la fois par le président du COREPEM (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins) et par le coordinateur de FNE (France Nature Environnement) Pays de la Loire. Alors que l'aménagement d'une partie de cette zone avait été envisagé pour 2017, le port a désormais acté son maintien en l'état.

L'exploitation de l'infrastructure nécessitera des dragages supplémentaires du lit de la Loire. 1 à 2 % des habitats de la vasière seraient touchés par ces opérations. Cette situation ne permettra pas le rétablissement de l'habitat du benthos, organisme vivant au fond des mers.

Il sera donc nécessaire d'évaluer les risques et les impacts que pourrait avoir sur l'environnement la construction et l'exploitation d'un quai de 780 m et d'un poste d'échouage, afin de les limiter au maximum et de les compenser le cas échéant.

Le déroctage éventuel permettant le passage des navires devra être limité au maximum.

Le CESER souhaite que les études d'impact en cours puissent donner lieu à des mesures environnementales exemplaires, dans le respect de la stratégie éviter – réduire – compenser. Les impacts a posteriori devront être évalués. Enfin, une réversibilité du projet doit pouvoir être envisagée.

La visibilité des navires jack-up et des éoliennes en cours de montage

Les flotteurs, les navires jack-up², ainsi que les éoliennes de 300 mètres de haut en cours de montage seront visibles dans l'estuaire. Les éoliennes flottantes seront montées sur le site du port, contrairement aux éoliennes posées. Ces installations pourraient provoquer des protestations.

Néanmoins le CESER considère qu'en soulignant le savoir-faire du Port, elles pourraient devenir un marqueur pour le territoire.

Les conséquences sur l'activité économique dans l'estuaire

Le développement de l'éolien en mer a des conséquences importantes sur le secteur de la pêche. Toutefois, celles-ci semblent relativement limitées concernant le projet Éole, même si quelques artisans pêcheurs travaillant sur la zone d'Éole pourraient être touchés.

Le secteur de la pêche considère toutefois que les impacts de l'éolien en mer doivent être appréciés globalement. Le CESER rappelle la nécessité d'une concertation avec l'ensemble des acteurs, incluant notamment les pêcheurs, les associations environnementales, les milieux économiques et scientifiques, pour favoriser l'acceptabilité de l'éolien marin.

La présence d'éoliennes de 300 mètres de haut à proximité de l'aéroport de Montoir pourrait gêner les mouvements d'avions. Les conséquences éventuelles d'Éole sur l'activité aéroportuaire devront donc être clairement contractualisées en amont de la réalisation du projet.

Les conséquences du changement climatique

Le changement climatique en cours aura des conséquences plus importantes qu'actuellement sur le niveau de la mer et le marnage. Le débit de la Loire connaîtra des variations plus importantes qu'aujourd'hui. Les conséquences pourront être amplifiées lors d'événements météorologiques majeurs.

Ces évolutions prévisibles devront être intégrées dans le projet Éole pour ne pas rendre l'investissement dans cette infrastructure inopérant à moyen terme. Le Port s'est emparé de cet enjeu d'autant plus essentiel que la rentabilité d'Éole ne pourra s'apprécier que sur le long terme (plusieurs décennies).

² Navire qui se soulève au-dessus de l'eau sur des pieds posés sur le sol au fond de l'océan. Ainsi, il peut rester opérationnel de façon stable sans subir l'impact des vagues.

Une stratégie de l'État à confirmer

L'État prévoit un développement rapide de l'éolien en mer, avec un objectif affirmé dans la stratégie nationale mer littoral³ de 18 GW mis en service en 2035 et de 45 GW en 2050⁴⁵.

Toutefois, un certain nombre d'inconnues subsistent, dans un contexte politique national mouvant.

La loi de programmation de l'énergie et du climat prévue pour 2023⁶ a été finalement abandonnée⁷. La nouvelle version de la PPE (2025-2035) et SNBC sont toujours attendues par décret. La PPE devrait être publiée, au mieux, à la fin de l'année, tandis que la SNBC, encore inachevée, pourrait n'être approuvée qu'en 2025⁸.

Le CESER regrette également le retard pris par l'État dans la publication des cartes des zones propices à l'installation des éoliennes en mer, qui n'ont pas été communiquées dans les délais prévus⁹.

Les incertitudes nourrissent l'inquiétude de certains acteurs, à l'image du Haut Conseil pour le Climat qui juge les adoptions des lois et documents de planification dans le domaine de l'énergie et du climat « *urgentes* » et qui presse le gouvernement et le Parlement de donner « *une direction claire et stable* »¹⁰.

Certains acteurs ont d'ores et déjà limité leur ambition en matière d'éolien en mer, à l'image de General Electric qui a annoncé le 19 septembre 2024 vouloir supprimer 360 postes à Nantes et Saint-Nazaire. Le CESER partage l'inquiétude de la filière sur le manque flagrant de visibilité. Malgré des objectifs globaux de 18 GW d'éolien offshore d'ici 2035 et 45 GW d'ici 2050, et l'annonce du lancement d'un appel d'offre, l'État n'a toujours pas proposé de ligne de conduite pour parvenir à atteindre les objectifs fixés.

Le CESER considère que la clarification de la déclinaison opérationnelle des objectifs de l'État est indispensable. Cela passe notamment par la publication urgente de la PPE pour 2035. Cette clarification doit donner une visibilité aux acteurs des filières, et permettre d'accélérer la transition énergétique.

Un coût très élevé, à préciser rapidement

Le montant des travaux du projet Éole est aujourd'hui annoncé à 235 millions d'euros HT, hors frais généraux et hors outillage.

Le coût total, de plusieurs centaines de millions d'euros, devra être évalué avec précision et transparence, pour limiter les dépassements de budgets constatés régulièrement sur les projets de grande ampleur.

³ Adoptée en juin 2024

⁴ Objectif 13 de la Stratégie National Mer et Littoral

⁵ Ces objectifs rentrent dans la suite de la stratégie française pour l'énergie et le climat adoptée en novembre 2023 qui prévoit de créer les conditions d'un développement d'environ 2 GW par an après 2035, plus ambitieux que la PPE 2019 2028 qui prévoit l'attribution de 1 GW par an pour l'éolien en mer à compter de 2025.

⁶ <https://concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/lelaboration-de-la-strategie-francaise-sur-lenergie-et-le-climat>

⁷ <https://reporterre.net/Hors-la-loi-la-France-decide-son-futur-energetique-sans-debat-democratique>

⁸ <https://www.actu-environnement.com/ae/news/ppe-snbc-consultation-automne-44725.php4>

⁹ Elles auraient dû être publiées le 26 septembre 2024

¹⁰ https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/09/27/le-haut-conseil-pour-le-climat-critique-les-coupes-budgetaires-dans-le-domaine-de-l-environnement-et-reclame-des-mesures-urgentes_6336922_3244.html

Le CESER souhaite que les montants totaux envisagés pour le projet soient communiqués le plus rapidement possible. Ils constituent un élément d'appréciation de l'opportunité du projet en soulignant les enjeux coûts/bénéfices.

Un risque sur la rentabilité du projet si l'ambition en matière d'éolienne était revue à la baisse

Le montant de l'investissement prévu (plusieurs centaines de millions d'euros) est extrêmement important. Le projet nécessitera des financements complémentaires de la part de l'État, des collectivités territoriales, et de l'Union européenne. **Le port n'aura pas à s'endetter à la hauteur du montant total des travaux.**

La construction de la plateforme Éole ne pourra cependant être justifiée dans son dimensionnement prévu (notamment les zones de stockage à flot) que si l'éolien marin se développe dans le rythme et l'ampleur prévus par l'État.

Tout en réaffirmant son soutien au projet, le CESER souligne que des retards, voire des abandons éventuels dans la déclinaison de l'ambition de l'État en matière de développement de l'éolien marin, auraient des conséquences sur la rentabilité d'Éole sur cette part d'activité.

Le Port prévoit l'utilisation sur le long terme du quai : 50 ans au moins, pour une durée de vie de 100 ans. Afin d'amortir et optimiser l'investissement, d'autres usages pourront être étudiés que le montage des éoliennes qui se fera principalement durant la période d'avril à septembre : colis XXL, matériel de propulsion pour les cargos véliques, construction et mise à l'eau de grandes structures maritimes...

Ces usages complémentaires devront permettre d'assurer la rentabilité du projet. Ils devront pour cela être objectivés et précisés. Des mesures conservatoires allant dans ce sens devront être considérées dans le projet avant même le lancement des travaux de réalisation. Une concertation étroite avec les acteurs industriels et économiques concernés doit être mise en place dès que possible.

Une stratégie industrielle à définir au niveau national et européen

Le port de Nantes - Saint-Nazaire aura d'autant plus vocation à être retenu pour la réalisation du site de montage des éoliennes si une part importante de leurs éléments est fabriquée sur le territoire. Des nacelles fabriquées à Montoir de Bretagne, des couronnes réalisées en Vendée, auront pleinement vocation à être montées à Saint-Nazaire.

Toutefois, la fabrication et le montage des champs éoliens situés sur l'Atlantique et la Manche ne se fera pas uniquement dans notre région. L'importation éventuelle d'éléments de grande taille renforce la nécessité d'une infrastructure portuaire adaptée.

A côté du port de Nantes - Saint-Nazaire, les ports de la Rochelle et de Brest, qui a récemment réalisé un polder permettant de développer son activité, auront donc un rôle à jouer.

Le CESER souligne donc la nécessité d'une coopération entre les ports de la façade atlantique, aucun port n'ayant seul la capacité de répondre aux objectifs de l'État en faveur du développement de l'éolien marin. Des accords technico-économiques devront être passés entre les ports français concernés. Une instance de pilotage devra être mise en place au plan national. Il en va de la maîtrise et de la cohésion du marché au niveau français face à la concurrence internationale.

Le montage des éoliennes sur le port de Nantes - Saint-Nazaire nécessitera de développer les savoir-faire sur le territoire et de pouvoir loger les salariés concernés dans un territoire déjà tendu.

Ces enjeux devront être pris en compte par les politiques publiques. Le CESER a évoqué ce sujet dans sa contribution à la consultation « la mer en débat » votée en mars 2024¹¹. Enfin, les enjeux logistiques de préacheminement et de stockage des matériels devront être pleinement pris en compte.

Au-delà du projet Éole au sens strict, il sera par ailleurs nécessaire de veiller au développement des compétences nécessaires sur le territoire. Des structures d'études, d'expérimentation, de formation et de maintenance associées doivent être mises en place. Les savoir-faire obtenus dans ces domaines doivent être pérennisés et développés pour l'avenir et le déploiement des filières liées à l'éolien marin. Des synergies doivent être mises en place avec l'écosystème économique et académique local. Il s'agit de favoriser le développement économique et social du territoire, en lien avec la transition énergétique.

Il faut donc définir rapidement une stratégie concertée permettant de rentabiliser les investissements d'ampleur qui seront lancés et de faire face à la concurrence internationale, notamment extra-européenne, pour répondre au défi d'une production énergétique décarbonée. La stratégie nationale Mer Littoral doit y contribuer.

¹¹ https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/2024_03_26_Contribution_La_mer_en_debat_avec_intervention.pdf

Intervention des organisations

CGT

La CGT remercie l'ensemble de la commission 3 pour cette contribution, qu'elle votera.

Elle considère que les parcs éoliens en mer posés ou flottants doivent participer de façon significative et industrielle à la consolidation de l'approvisionnement électrique du territoire. Les énergies marines renouvelables, en premier lieu l'éolien en mer, contribuent en effet à l'orientation vers un mix énergétique durable permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Il s'agit dans ce contexte de tenir compte de l'évolution technique et de la croissance des éoliennes, pour cela, nous avons besoin d'une infrastructure de montage adaptée. Le Port de Saint-Nazaire est à ce titre pleinement adapté pour accueillir le projet Éole. Au-delà du montage des éoliennes, la CGT considère qu'elles doivent pouvoir être construites à proximité de leur lieu d'implantation et favoriser la réindustrialisation du territoire.

La mise en œuvre du projet Eole doit contribuer à préparer le Port à la fin des énergies fossiles et assurer son avenir en développant et diversifiant son trafic. Rappelons que le transport maritime est, de loin, le plus sobre en gaz à effet de serre par tonne de marchandise déplacée.

Le Port ne pourra pas financer seul le projet Eole, dont le montant pourrait atteindre le demi-million d'Euros en incluant les équipements nécessaires à son fonctionnement. L'État, qui doit réaffirmer son rôle de stratège, devra donc soutenir cet investissement stratégique pour les Pays de la Loire, mais aussi pour l'ensemble du territoire national. La CGT approuve à ce sujet le souhait du CESER d'une coopération des ports de la façade atlantique.

Il ne doit pas cependant s'agir de demander à l'État de financer des profits privés, avec une socialisation des coûts et une privatisation des gains, comme on le voit trop souvent. Le Grand Port, qui est un port d'État et qui doit le rester, doit être à la manœuvre, avec ses salariés, pour le fonctionnement de la plateforme.

La CGT partage également les remarques du CESER sur le besoin de formation des salariés, ainsi que sur la nécessité d'anticiper les besoins de logements sur le territoire. L'ensemble des salariés du territoire nazairien doivent pouvoir se loger à proximité de leur lieu de travail.

Enfin, la CGT alerte sur le manque de visibilité de la stratégie de l'État. Alors que la loi de programmation de l'énergie et du climat a été abandonnée faute de pouvoir trouver un consensus, la PPE et la stratégie nationale bas carbone ne sont toujours pas connues. La stratégie de l'État en matière d'éolienne reste en suspens, entre non-publication des cartes et annonces floues du Premier Ministre probablement intérimaire. Les premiers documents communiqués au conseil maritime de façade NAMO semble attester que les objectifs de 2035 en matière d'éoliennes en mer seront difficilement remplis, avec l'abandon de parcs posés. C'est particulièrement inquiétant. La CGT considère indispensable la publication d'un calendrier des projets, et d'une véritable planification industrielle.

Dans le contexte de hausse des besoins de l'énergie, en sus des éoliennes et du projet Eole, la centrale de Cordemais doit jouer un rôle dans l'orientation du Port vers un mix énergétique vertueux. La CGT s'oppose donc à l'abandon annoncé du projet Ecombust qui doit contribuer à la décarbonation de la production d'électricité, tout étant une vitrine du savoir-faire du territoire. L'abandon de ce projet condamne 1000 emplois directs et indirects. La CGT

continuera à se battre avec les salariés de la centrale pour qu'EDF revienne sur sa décision. Pour l'approvisionnement énergétique du territoire, clé de son développement économique social et environnemental, Cordemais doit vivre, Cordemais vivra !

Je vous remercie.

CPME

Un projet d'avenir/pour un territoire d'industries au savoir-faire reconnu. La contribution qui vient d'être présentée est très complète et nous n'allons pas reprendre les argumentaires développés.

La création de cette plateforme d'assemblage des éoliennes en mer dans le port de Saint Nazaire fait partie intégrante de la trajectoire vers un hub énergétique décarboné avec tout ce que cela comprend d'innovations.

LA CPME tient cependant à insister sur 3 points importants :

- La concertation et la collaboration étroites des acteurs institutionnels avec les acteurs industriels et économiques concernés dans les Pays de la Loire.
- La coopération indispensable entre les ports de la façade Atlantique avec des accords technico-techniques, dès lors qu'aucun port n'a seul la capacité de répondre aux objectifs de l'état en faveur du développement de l'éolien marin.

Le tissu productif ligérien doit opérer sa décarbonation dans le cadre d'une réindustrialisation tout en anticipant sur les nouvelles implantations.

Tout cela s'inscrit dans une stratégie nationale plus que fluctuante, trop d'inconnues subsistent dans le contexte politique national que tout le monde ici connaît.

En final, ce sont bien les réalités opérationnelles et adaptées aux dynamiques de bassins de vie qui devront être prépondérantes.

Nous rejoignons l'avis sur le rapport « industrie d'avenir : accélérer la transformation » avec la mise en place d'une « Task Force Compétitivité » et où est mise en exergue l'innovation. Comme dit dans l'avis du CESER sur le dit Rapport, l'articulation de cette Task Force doit être faite avec les dispositifs partenariaux existants, sans oublier les réseaux consulaires où les organisations patronales sont représentées.

La CPME votera cette contribution.

CFDT

La CFDT salue le travail de la commission et du chargé de mission.

La CFDT milite depuis longtemps pour une transition écologique et énergétique juste. Le projet de l'Etat d'un développement massif de l'éolien en mer avec un objectif de 18Gw en 2035 puis de 45Gw en 2050 va dans ce sens.

Le projet Eole d'une plateforme d'assemblage de ces éoliennes en mer dans le port de St Nazaire permettra de répondre à ce défi. La CFDT comme le CESER dans le cadre de son projet de contribution soutient sa réalisation. Nous sommes aussi en accord avec les différents points de vigilance que le projet de contribution soulève comme les impacts

environnementaux, le risque d'altération visuelle du secteur, les conséquences économiques dans l'estuaire ainsi que celle du changement climatique. Le projet Eole doit être intégré dans une stratégie industrielle européenne et nationale, d'autres ports de la façade atlantique peuvent aussi jouer un rôle dans le développement de l'éolien marin. Il devra se faire en complémentarité et non pas en concurrence.

Mais c'est aussi à l'Etat de confirmer rapidement sa stratégie afin que tous les acteurs puissent s'engager. Nous regrettons d'ailleurs l'annonce de Général Electric le 19 septembre dernier qui dit vouloir supprimer 360 postes à Nantes et St Nazaire.

Enfin le montant des investissements étant loin d'être négligeable (plusieurs centaines de millions d'euros) et les engagements de l'Etat pas toujours très fiable, la proposition d'avoir des usages complémentaires pour assurer la rentabilité du projet nous semble essentielle.

La CFDT votera ce projet de contribution.

MEDEF / CCIR

Dans le cadre de notre contribution au projet Éole et de la consultation publique en cours, le MEDEF Pays de la Loire et la CCIR ont amorcé une analyse détaillée de ce projet d'importance. Il est cependant crucial de noter que cette démarche n'est pas encore complète, car nous n'avons pas encore pu échanger avec l'ensemble des parties prenantes. Cette étape est fondamentale pour enrichir notre réflexion et alimenter notre contribution au cahier d'acteurs pour la Commission nationale du débat public (CNDP).

Il est néanmoins nécessaire de souligner l'urgence de l'action face aux défis énergétiques et climatiques actuels. Le projet Éole s'inscrit dans la transition vers les énergies renouvelables, un impératif pour atteindre nos objectifs de décarbonation. Le contexte climatique actuel appelle une accélération de tels projets en cohérence avec les engagements pris dans la Stratégie nationale pour l'énergie et le climat. Tout retard dans la mise en œuvre pourrait compromettre notre capacité à répondre efficacement aux besoins énergétiques de demain.

Les décisions de l'État restent cruciales, notamment pour la simplification des procédures administratives et la clarification de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). La carte des zones propices à l'installation des éoliennes en mer ayant été publiée, l'enjeu porte désormais sur la consolidation des études complémentaires et la mise en œuvre rapide des projets. Le CESER a déjà souligné l'importance d'une feuille de route claire et stable, et nous partageons cette préoccupation. Le cadre réglementaire doit continuer à se renforcer pour offrir aux industriels la visibilité nécessaire.

En termes de retombées économiques, la création d'emplois est un enjeu central. Le projet Éole pourrait générer un nombre important d'emplois directs et indirects, notamment dans les secteurs de la construction, du montage et de la maintenance des éoliennes. Bien que les chiffres précis soient encore à déterminer, il est clair que ce projet représente une opportunité significative pour renforcer l'emploi local, particulièrement dans la région des Pays de la Loire, qui bénéficie déjà d'un savoir-faire reconnu dans l'industrie maritime et l'éolien offshore.

Enfin, la technologie de l'éolien offshore est aujourd'hui maîtrisée par les acteurs industriels français. Les Chantiers de l'Atlantique, ainsi que d'autres entreprises locales, ont déjà prouvé leur capacité à participer à des projets de cette envergure. Le projet Éole doit capitaliser sur ce savoir-faire pour positionner la France parmi les leaders européens de l'éolien en mer. Cependant, cette maîtrise technologique doit être soutenue par des investissements continus

en formation et innovation pour répondre aux évolutions rapides du secteur, notamment avec l'arrivée des éoliennes de plus grande taille et l'essor de l'éolien flottant.

Pour conclure, nous saluons les points de vigilance soulevés par le CESER, notamment sur les impacts environnementaux et socio-économiques du projet. Nous continuerons à enrichir notre position à mesure que nos consultations avec les acteurs concernés progressent, et nous espérons que ces discussions contribueront à faire d'Éole un projet exemplaire pour notre territoire et pour la transition énergétique nationale.